

lument incertain, on ne fait pas même si nous serons obligés de faire une de ces cessions : quant aux indemnités, il ne paroît pas que nous devions en espérer aucune, sinon celles dont il est question dans le mémoire remis au mois de Décembre dernier par M^r. Fitz-Herbert aux deux ministres des Etats-généraux à Paris. Quoiqu'il en arrive, tout le monde est convaincu que S. M. Très-Chrétienne a pris nos intérêts en main ; il est certain que les possessions de la république que la France a reconquises sur l'Angleterre, ne causeront point de difficulté, d'après la déclaration expresse, que M^r. le comte de Vergennes en a remise, par ordre du Roi, aux ministres des Etats-généraux en ces termes : *Le soussigné ministre & secrétaire-d'état des affaires étrangères, a mis sous les yeux du Roi le mémoire, que S. E. Mr. de Berkenrode, ambassadeur de L. H. P. les Etats-généraux des Provinces-unies, & Mr. de Brantzen, leur ministre plénipotentiaire, ont eu ordre de présenter, pour prier S. M. de vouloir bien leur promettre la restitution des colonies de la république, qui ont été prises par les armes de la France sur l'ennemi commun. Le Roi, toujours disposé à donner à L. H. P. des preuves de son constant & sincère intérêt, ne balance pas à les faire assurer, que S. M. en reprenant sur l'ennemi commun quelques-unes des colonies, qu'il avoit enlevées à la république, a eu principalement en vue de lui épargner les sacrifices,*